

Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art
Band: 19 (1932)
Heft: 8

Rubrik: Chronique Genevoise

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dauerlichen Ergebnissen seiner Mitarbeit am Basler Kunstmuseum nur begrüssen, nachdem die Museumsangelegenheit sein allzu lebhaftes «Interesse» an schweizerischen Wettbewerben und den betreffenden Bauaufgaben unserer gesamten Architektenchaft aller Stilrichtungen als durchaus unerwünscht erscheinen lassen muss. Halten zu Gnaden: es ist nicht unsere Schuld, wenn wir das so unliebsam deutlich formulieren müssen bevor es zu spät ist, aber wir sind in Sorge, dass auch diesmal wieder diese Bauaufgabe ganz im stillen plötzlich in den Händen des Preisrichters Bonatz landen könnte, *wie das beim Basler Kunstmuseum geschehen ist.*

Peter Meyer.

Die preisgekrönten Entwürfe (leider ohne den disqualifizierten ersten Rang) sind abgebildet in der «Schweiz. Bauzeitung» Bd. 100, Nr. 6 vom 6. August 1932 Seite 78 und den folgenden Nummern.

Bund Schweizer Architekten BSA

Aus dem Protokoll der Generalversammlung vom 5. Juni 1932 im Schützenhaus in Basel

Anwesend 78 Mitglieder. Begrüssung der Anwesenden durch den Vorsitzenden. Nachruf auf Architekt Fritz Zuppinger †, seit 20 Jahren Mitglied des BSA.

Das Protokoll der 24. Generalversammlung 1931 in St. Moritz und der Geschäftsbericht wird genehmigt, ebenso Kassenbericht, Rechnung des Baukatalogs und das Budget pro 1932/33; dem Vorstand wird Décharge erteilt.

Wahlen: Der Zentralvorstand bestehend aus den HH. *Hch. Bräm*, Zürich, als Obmann; *Alfred Hässig*, Zürich, Stellvertreter und Säckelmeister; *Leop. Boedecker*, Zürich, Schriftführer; *E. v. Ziegler*, St. Gallen; *A. Hoechel*, Genf;



Wettbewerb für die Ausschmückung des Bahnhofes in Chiasso
Das mit dem ersten Preis ausgezeichnete Plastikmodell von Frau Margherita Osswald-Troppi in Ascona

F. Moser, Biel, wurde für eine weitere Amts dauer wiedergewählt. Als Rechnungsprüfer sind wiedergewählt die bisherigen HH. *A. Kellermüller*, Winterthur und *A. Meili*, Luzern.

Zur Abhaltung der nächsten Generalversammlung lud die Section romande des BSA an einen noch zu bestimmenden Ort im Welschland ein, was mit Akklamation angenommen wurde. Anlass zu einer kurzen Diskussion gab die Tätigkeit des landwirtschaftlichen Bauamtes.

Herr Rudolf Suter-Oeri, Architekt BSA, Basel, Teilhaber der Firma Suter & Burekhardt, ist, wie wir während der Drucklegung erfahren, am 3. August verstorben. Wir werden im nächsten Heft einen kurzen Nachruf bringen.

Chronique Genevoise

L'activité dans la construction. Aucun regain d'activité ne se fait sentir dans l'industrie du bâtiment. Les grandes maisons locatives en construction sont, pour la plupart, des entreprises constituées en 1931 et pour lesquelles les banques avaient des engagements antérieurs.

On peut prétendre que la perspective de la conférence du désarmement est partiellement la cause de la gravité de la crise actuelle, en ce sens qu'elle a suscité des illusions sur le nombre d'étrangers qui viendraient à Genève. Elle a provoqué ainsi, en 1931, une activité tout à fait exagérée dans la production des logements. Les pronostics, fort variables, escomptent en général une période de deux à trois ans pour rétablir la situation en admettant naturellement, que l'augmentation de la population ne subisse pas d'arrêt.

Par contre l'insécurité des placements industriels encourage, ici comme ailleurs, les particuliers à investir leur argent dans les immeubles et on constate

de ce fait d'assez nombreuses constructions de villas.

Logements économiques et concours. La chronique genevoise (voir «Das Werk», No. 6, juin 1932) a déjà relaté le conflit qui a surgi entre les autorités de la ville de Genève et les groupements professionnels d'architectes et techniciens. Ayant appris que M. le Conseiller administratif Jean Uhler proposait de remettre directement d'importants travaux à des architectes privés qui lui avaient fait des offres, une correspondance et des pourparlers avaient été engagés pour tâcher d'obtenir la mise au concours de ces travaux. Malgré ces démarches le Conseil municipal a voté en date du 24 juin 1932, la somme de frs. 1,455,000 pour la construction de logements économiques à Sécheron et aux Eaux-Vives.

Une satisfaction d'ordre moral a néanmoins été accordée aux associations par le rapport du 10 mai 1932 de la commission des pétitions du Conseil municipal qui blâme les procédés de l'administration.

Il suffira de lire les quelques lignes suivantes extraites de ce rapport pour comprendre de quoi il s'agit:

«... Elle (la Commission) a estimé dans sa majorité que c'était avec quelques raisons que les associations professionnelles d'architectes se plaignaient du fait qu'aucun concours ni aucune inscription n'avaient été ouverts en vue de la construction par la Ville de ces logements économiques.

Elle a considéré, en effet, qu'il était inéquitable d'avoir choisi pour la construction de ces bâtiments un architecte parmi ceux qui, favorisés par le sort, ayant appris de façon officieuse que la Ville se proposait d'élever à Sécheron et aux Eaux-Vives des logements économiques, avaient pu présenter des projets, alors que leurs collègues, restés dans l'ignorance des intentions de la Ville de Genève, ne l'avaient point pu faire.

Il est apparu à la Commission que ce mode de pratiquer de la part de la Ville constituait, à vrai dire, une prime aux plus habiles et aux mieux informés, lesquels pouvaient très bien n'être pas toujours les meilleurs et évinçaient ainsi tous les architectes qui auraient été prêts à présenter des projets et à apporter leur collaboration.

Aussi la Commission a-t-elle estimé qu'il serait utile d'instaurer des concours ou d'ouvrir des inscriptions à l'occasion de l'édition de bâtiments construits avec la participation financière de la Ville.

Ce système aurait l'avantage de donner équitablement à tous les architectes, la possibilité de concourir en vue des travaux à exécuter avec les deniers de la collectivité, d'une part, et de leur permettre de présenter leurs projets et de faire valoir leur talent, d'autre part.

Du point de vue esthétique, il est bien certain que ce système présenterait de l'intérêt, puisqu'aussi bien il impliquerait la création d'un jury lequel s'appliquerait à choisir parmi les projets présentés, la meilleure solution au problème posé...»

Le vote du Conseil municipal est d'autant plus regrettable que les terrains envisagés pour ces constructions se prêtent mal à un aménagement convenable.

Projets divers. La ville de Genève projette de faire construire par ses services des *Kiosques-abris* à la place des Augustins, à la station terminus de l'autobus de St-Jean et au Rond Point de la Jonction. Celui du Boulevard des Tranchées est actuellement en construction.

Au sujet du kiosque de la place de la gare, une délégation de la S.I.A. (Société des ingénieurs et architectes suisses), de la A.S.A. (Association syndicale des architectes) et de la F.A.S. (Fédération des architectes suisses) avait fait une démarche auprès de Mr. le Conseiller d'Etat Turettini en date du 13 juin 1932 afin de demander la mise au concours de cette construction qui est d'une certaine importance; mais là, comme à la Ville, l'administration semble vouloir se substituer aux architectes privés.

On nous signale que l'étude pour l'agrandissement de la *Bibliothèque universitaire* dans la promenade des Bastions a été confiée directement à un bureau de la place. Nous voulons, malgré tout, espérer que le Conseiller administratif chargé de cette affaire tiendra sa promesse de mettre au concours un problème d'une pareille importance.

Enfin le grand Conseil dans sa séance du 16 juillet

1932 a renvoyé au Conseil d'Etat pour étude nouvelle le projet de transformation de la *gare des Eaux-Vives* pour lequel un crédit de frs. 98,266 était demandé, estimant qu'il y avait lieu d'examiner une reconstruction éventuelle.

Loi sur les Concours. On comprendra qu'en présence de l'attitude des pouvoirs publics, aussi bien de l'Etat que de la Ville, dont la politique tend à éviter autant que possible les concours d'architecture pour remettre les travaux soit à l'administration, soit directement à des bureaux privilégiés, une réaction se soit fait jour parmi les architectes de Genève. Les sept associations d'architectes et techniciens de la place se sont groupés en vue d'une action commune et déposeront un projet de loi d'ailleurs déjà annoncé par Mr. le Député Gampert. Nous reviendrons sur ce projet dont, croyons nous, le besoin se fait sentir non seulement à Genève mais encore dans d'autres cantons.

Aménagement de la Vieille Ville. Depuis fort longtemps déjà, un projet est déposé au grand Conseil en vue de donner au plan de cette partie de la Ville une valeur légale afin de permettre à l'administration d'autoriser la construction ou la transformation des bâtiments projetés par divers propriétaires.

Comme il fallait s'y attendre, un nouveau projet a vu jour ces derniers temps, et ce ne sera certes pas le dernier. L'auteur Mr. Alfred Olivet, architecte, présente un projet patronné par l'Association «Le Guet». Il a repris un certain nombre d'idées précédemment examinées, en particulier le prolongement de la Rue Calvin selon l'idée Boissonnas et une artère aboutissant à la rue de la Fontaine rappelant celle du projet Schüle. L'Evêché serait conservé mais transformé.

Malgré le grand travail fourni, il ne semble pas que ces propositions puissent modifier sensiblement le projet officiel, car le morcellement et la forme des parcelles qui restent à construire sont défavorables et les études de détails peu satisfaisantes.

Aménagement du quartier de St-Gervais. Après le projet de la Commission d'étude, le projet de la Société Riant Parc qui a pour auteur Mr. Braillard, FAS, les divers projets du Département des Travaux publics, voici Mr. Le Corbusier qui, par l'intermédiaire d'un autre groupement, présente également son projet.

Malgré les trop courts délais impartis par le Grand Conseil, on peut se féliciter de voir de si multiples solutions surgir avant qu'une décision définitive ne soit prise.

La commission d'experts chargée de présenter un rapport au Département des Travaux publics sur tous ces projets n'a pas la tâche facile, car tous présentent des défauts manifestes, que ne cherchent pas à nier leurs partisans respectifs. Il semble donc bien que les cir-

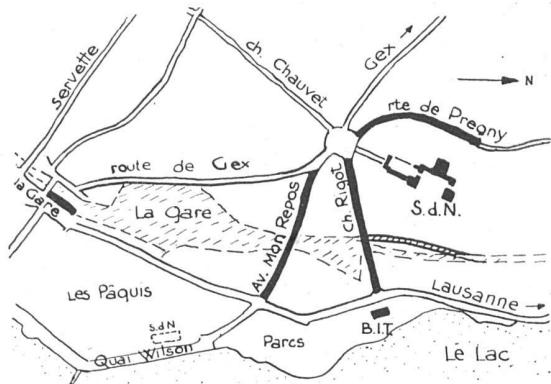
constances obligeron les pouvoirs publics à faire très prochainement le choix d'un projet, même s'il ne satisfait pas à toutes les exigences que l'on serait en droit d'attendre d'un plan aussi important. Le projet de Mr. Braillard se trouve actuellement en excellente posture. Quant au projet de Mr. Le Corbusier, il n'a pas encore été publié.

Une seule chose est aujourd'hui absolument certaine, c'est que toute solution partielle de reconstruction serait plus coûteuse et moins bonne que la reconstruction totale. Les divers experts qui ont examiné ce problème, ainsi d'ailleurs que le Département des travaux publics sont arrivés à cette même conclusion.

Il s'agira donc de modifier rapidement la loi sur l'expropriation afin de permettre un rachat de tout le quartier à des conditions normales et si possible selon des ententes amiables entre propriétaires et pouvoirs publics.

Voies d'accès au Palais de la Société des Nations. Le Conseil d'Etat a demandé au Grand Conseil en date du 16 juillet 1932 une première tranche de crédit de 1,472,000 représentant la part de l'Etat aux voies d'accès de la S.D.N. La Confédération et la Ville de Genève participent également à ces travaux.

Dans leur ensemble et pour le coût total des travaux à entreprendre, les devis se montent à huit millions et demi.



Les premières artères dont l'établissement est envisagé sont celles indiquées sur le croquis ci-dessus, soit le chemin Rigot reliant la Place des Nations au Bureau International du travail et l'Avenue Mon Repos, reliant cette même place à la route de Lausanne et au Quai Wilson et enfin la rectification de la route de Pregny. Le détournement de la voie ferrée dans le parc de l'Ariana, travail estimé à frs. 700,000, sera également entrepris assez rapidement. *arno.*

LAUSANNE. Concours Banque Cantonale Vaudoise. Les résultats de ce concours viennent d'être publiés dans le «Bulletin Technique de la Suisse Romande» no 15, 23 juillet 1932 et les numéros suivants.

Despiaus Werke in der Basler Kunsthalle bis 21. August

Voraussetzung für eine so geschlossene Kunst, die auch nie versucht gegen das Auge und seine Gefühle zu sein und die niemals zur substanzlosen, theoretischen Form herabsinkt, ist Frankreich und innerhalb dieses Landes Paris. Oft werden Kunstschaaffende nach der Quelle ihrer Werke gefragt, oft glauben gelehrte Forscher aus verschiedenen Anzeichen auf Tradition, Schule und späteren Einfluss schliessen zu können. Bei Despiaus Werken werden diese Fragen in den Hintergrund gedrängt, denn seinen Plastiken ist keine sichtbare Problematik eigen. Beim längeren Verweilen vor seinen vielen Porträtköpfen und seinen weniger zahlreichen freien Gestaltungen dämmert in uns eine Ahnung von jener Quelle der Kunst, die in der Verbundenheit mit der gesamten Schöpfung liegt.

Aus den Zeichnungen tritt uns ein ständiges Belauischen, Beobachten und ein Einfühlen in den vorgebildeten Körper des Modells entgegen. Sie sind in Haltung, Form und Lichtspiel meist langsam gezeichnet, das ineinandergreifen der Flächen und Volumen ist durch öfteren Strich präzisiert, und trotzdem setzen uns diese Aktstudien durch eine graziöse Art der Darstellung in

Erstaunen. Aber auch schwungvolle, den Moment nützende Skizzen sind dabei. Seltsam, wie wenig männliche Modellstudien vorhanden sind und dass sich auch keine Zeichnung der porträtierten Köpfe unter dem Ausgestellten findet.

Zeigen diese 45 Zeichnungen Despiaus eindringliche Art, neben allem organisch Schönem das Bildhauerische zu suchen in den Linien, die über die Muskeln fliessen, in den Schatten, die das Volumen tragen, so muss man doch feststellen, dass in diesen momentanen Studien die spätere Plastik noch kaum angedeutet ist. Der Kopf des Menschen, die tiefste Wiedergabe seines Gesichtes und die stehende Frau sind die Hauptpole seiner Gestaltung; wir finden keine Gruppen. Zwei überlebensgroße Figuren stehen als Brennpunkte im grossen Oberlichtsaal: Die Eva, Bronze aus dem Jahre 1925, und der torso d'adolescence, in Gips, von 1929. Sie geben uns einen Einblick in die seltsame Erdgebundenheit des französischen Bildhauers, der unspekulativ einfach wiedergibt, was die Natur als ganzes Kunstwerk im Modell schon darbietet. Seine Eva, eine reife volle Frauenfigur aller Tage mit etwas seitlich nach vorn geneigtem breitem